



0906693802

DATE DEPOT : 2009-08-03  
NUMERO DE DEPOT : 66938  
N° GESTION : 2006B20864  
N° SIREN : 411643620  
DENOMINATION : VIVALTO  
ADRESSE : 61 ave Victor Hugo 75116 Paris  
DATE D'ACTE : 2009/06/11  
TYPE D'ACTE : ACTE  
NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

---

## VIVALTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 830 000 Euros  
Siège social : 61 Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS

411 643 620 RCS PARIS

---

### DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille neuf,  
Le onze juin,

Au siège social,

Le soussigné, Monsieur Daniel CAILLE, agissant en qualité de Président de DANIEL CAILLE SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 61 Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS, a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- constatation de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'assemblée générale des associés en date du 2 Juin 2009.

#### **Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital**

Le Président expose ce qui suit :

1. L'assemblée générale des associés a décidé une augmentation du capital social de CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE (5 244) euros pour le porter ainsi de 1 830 000 euros à 1 835 244 euros par émission de 437 actions nouvelles de 12 euros chacune, à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Ces actions nouvelles devaient être émises au prix de 138 euros, soit avec une prime d'émission de 126 € et être libérées en totalité lors de la souscription.

La souscription des 437 actions nouvelles était réservée par préférence aux actionnaires qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 348,97 actions anciennes ; les actionnaires faisant leurs affaires des rompus.

Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

---

L'assemblée susvisée a également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

2. Les formalités de publicité prévues par la réglementation en vigueur ont été effectuées dans les délais prévus.

3. Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible et réductible, le délai de souscription a été clos par anticipation le 10 juin 2009.

4. Toutes les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds ont été déposés à la banque Banque CREDIT DU NORD – Agence Victor Hugo – 2 Place Victor Hugo – 75116 PARIS, laquelle a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi le 11 Juin 2009 ; ledit certificat étant annexé au présent procès-verbal.

Puis le Président propose de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification corrélatrice des statuts.

Le Président adopte les décisions suivantes :

- le Président au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE (5 244) euros décidée par l'assemblée générale en date du 2 Juin 2009.

- Le président décide, en conséquence, sur autorisation de l'assemblée, de modifier, comme suit les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social :

#### ARTICLE 6 – APPORTS

Il est ajouté in fine les alinéas suivants :

*" Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 Juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE (5 244) euros pour le porter ainsi de 1 830 000 euros à 1 835 244. »*

#### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

*" Le capital social est fixé à UN MILLION HUIT CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE (1 835 244) euros divisé en 152 937 actions au nominal de 12 euros chacune. »*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président  
Daniel CAILLE

